

Position Paper

Robert Biedroń

Socialists and Democrats (S&D, Pologne)

Commission AFET



Ce document a pour dessein de présenter ma position, député au sein du parlement européen, à l'égard des discussions et de l'adoption de normes relatives à la politique migratoire et d'asile au sein de l'Union Européenne.

Je m'érige en faveur de la solidarité et de l'humanité dans le traitement des questions migratoires. Je souhaite promouvoir une approche équilibrée et respectueuse des droits fondamentaux. Je reconnais l'impératif moral de prévenir les souffrances humaines liées à la migration et j'aspire à présenter, au niveau européen, des engagements législatifs en faveur d'une politique migratoire juste et humaine. En tant que député du groupe S&D et membre de la commission AFET, je m'engage à plaider pour une Europe qui fait preuve de compassion et de solidarité envers les personnes déplacées, tout en œuvrant à l'établissement de normes européennes exemplaires en matière d'asile et de migration.

Présentation de l'organisation : une implication totale en faveur d'une approche plus collective et solidaire pour faire face aux défis de la migration.

Au cours des dernières décennies, le Parlement européen a connu une évolution importante de son rôle. Il est passé d'une institution consultative à une force législative déterminante au sein de l'Union Européenne. Ce renforcement progressif de ses pouvoirs s'est fait par le biais de traités successifs comme le traité de Maastricht ou encore le traité de Lisbonne. Ce dernier a élevé le parlement européen au rang de législateur. Il partage désormais des responsabilités avec le Conseil dans de nombreux domaines. Il est désormais un acteur plus qu'essentiel dans le cadre des négociations européennes. Ma personne ainsi que les membres de mon parti sont engagés en faveur de politiques sociales progressistes. Je souhaite ainsi y jouer un rôle déterminant dans la promotion de mesures axées sur la justice sociale, la réduction des inégalités et la protection des droits des travailleurs. Les décisions européennes sur la migration et l'asile reposent selon moi sur la défense des droits fondamentaux et l'engagement en faveur d'une approche plus humaine et solidaire sur la question migratoire. Je souhaite, ainsi que mon parti, promouvoir une approche collective et solidaire pour faire face aux défis de la migration. En tant que député européen et membre du parti S&D, ma plaidoirie pour la défense de mécanismes de solidarités entre États Membres de l'Union Européenne, avec une répartition équitable des responsabilités en matière d'accueil et de soutien aux demandeurs d'asile, témoigne de mon engagement en faveur des valeurs humanitaire et des droits de l'homme. Dans le cadre des décisions européennes sur la migration ma priorité est de promouvoir des politiques migratoires reposant sur des critères objectifs, transparents et équitables. Ma légitimité dans ce contexte découle de mon

engagement profond envers ces valeurs fondamentales et ma conviction que la solidarité entre les États membres est essentielle pour élaborer une approche plus juste et équilibrée face aux défis complexes associés à la migration en Europe.

Exposé de ma position : Pour une solidarité, une coopération et une garantie des droits fondamentaux

Les membres du parti S&D sont fidèles à leurs valeurs fondamentales ; la solidarité entre les États membres, la coopération avec les États tiers ainsi que le respect des droits de l'Homme. En effet, pour des enjeux sociaux le principe de solidarité entre les États membres doit être remis au goût du jour. Cette solidarité va de pair avec un système qui serait plus efficace. Les demandeurs d'asile doivent avoir des réponses rapides et qui leur soient compréhensibles. Plus encore, la coopération avec les États Tiers et les pays d'origine des migrants est essentielle pour garantir le respect des droits fondamentaux. En effet, nous devons garantir une harmonisation des accueils et des meilleures conditions. La politique de retour doit être réformée pour garantir le respect des droits fondamentaux des migrants aux frontières et jusqu'à leur pays de retour.

Nous avons discuté avec de nombreuses Organisations Non Gouvernementales telles que L'ONG Pour la Solidarité et l'ONG du Front Commun. Ces dernières portent avec notre parti plusieurs intérêts communs. En effet, nous sommes en faveur d'une intégration plus grande dans le concept de "personnes vulnérables". Certaines catégories de la population pouvant faire face à des situations de vulnérabilités sérieuses ne sont pas incluses dans la définition, alors même qu'elles auraient besoin d'une protection renforcée. C'est le cas notamment des LBGTQ. Plus encore, les accords de réadmission avec les États tiers doivent être renforcés. Nous souhaitons également une protection accrue concernant les mineurs. En outre, les principes de solidarité doivent primer, y compris dans les situations d'urgence. Nous sommes à l'encontre de l'idée selon laquelle une situation d'urgence peut amener à faire primer la sécurité sur la solidarité. C'est l'idée portée par le PPE dans sa campagne #HumanitéSécurité en mettant en avant le récent attentat de Bruxelles. J'ai moi-même été très touché par ces événements et condamne toutes sortes de violences. Toutefois, je crois en une approche équilibrée qui garantit la sécurité tout en faisant primer les droits fondamentaux des personnes déplacées.

Recommandations et demandes : le pacte migratoire sera respectueux des droits fondamentaux.

Je recommande un plus grand renforcement de la protection des personnes vulnérables. Pour ce faire, il est nécessaire de redéfinir la notion de personnes vulnérables ainsi que d'établir une protection renforcée pour les mineurs.

Je considère que le renforcement de la solidarité entre les États Membres de l'Union Européenne est impératif dans le cadre de la coopération avec les États Tiers. Il est essentiel

de travailler de concert pour assurer une répartition équitable des responsabilités en matière d'accueil et de soutien aux demandeurs d'asile. Les accords et partenariats entre pays doivent être ancrés dans le respect absolu des droits fondamentaux, tant pour les personnes migrantes que pour les personnes locales. Cela implique la mise en œuvre de mécanismes de surveillance efficaces, de manière à assurer que nos partenaires respectent les normes internationales en matière des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile. C'est pour cela que je propose une mise en place de sanctions concrètes pour faire respecter ce renforcement de la solidarité et garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre de la coopération avec les États Tiers.

Il est aussi primordial pour moi de garantir le respect des droits de l'homme y compris dans les situations d'urgence. Notamment en assurant des clauses pour l'Intelligence Artificielle. En effet, je propose d'interdire les systèmes automatisés d'évaluation des risques et de profilage afin de respecter le droit à l'égalité et à la non-discrimination, la présomption d'innocence ainsi que la dignité humaine. Cette pratique peut également porter atteinte au droit du travail, à la liberté (par le biais de la détention illégale), à un procès équitable, à la protection sociale ou à la santé. Je propose également d'obliger les utilisateurs de systèmes d'IA à haut risque de réaliser et de publier une évaluation d'impact sur les droits fondamentaux avant de déployer tout le système d'IA à haut risque, ainsi que pendant son cycle de vie. Je souhaite également garantir l'obligation pour les autorités d'enregistrer l'utilisation à haut risque - et toutes les utilisations publiques - de l'IA pour la gestion des migrations, de l'asile et des frontières dans la base de données de l'UE. Selon moi, il est nécessaire d'inclure des droits et des mécanismes de recours pour permettre aux personnes de comprendre, de demander des explications, de porter plainte et d'obtenir des recours lorsque les systèmes d'IA violent leurs droits.

Pour conclure, je tiens à souligner l'importance cruciale de l'adoption d'un pacte migratoire et je me réjouis de pouvoir contribuer à l'élaboration d'un projet aussi ambitieux au sein de l'Union Européenne. Prêt à relever ce défi humanitaire, j'aspire à positionner l'Europe comme un modèle dans le développement de politiques migratoires justes et solidaires. Je souhaite montrer mon engagement, ainsi que celui de mon parti, en faveur d'une approche plus humaine et équitable en matière de migration, contribuant ainsi à lutter collectivement contre les défis auxquels sont confrontés tous les individus concernés par ce phénomène.

